

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT EN VOIE D'EAU POUR USAGE AGRICOLE OU PLAN D'EAU

Cet imprimé est à adresser par mail ([ddtm-secheresse-59@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-secheresse-59@nord.gouv.fr)).

Tout formulaire incomplet ou rempli de façon incorrecte ne sera pas pris en compte.  
Un plan de localisation de l'emplacement du pompage doit être impérativement fourni.

Les mesures de restrictions de l'arrêté « sécheresse » restent applicables.

Exploitant/ Raison sociale/ Nom : ..... N° Pacage éventuel : .....

Adresse : .....

.....

Tél portable : ..... Mail : .....

Nom de la voie d'eau : .....

Emplacement du point de prélèvement (et non des parcelles irriguées ou du plan d'eau):

Section et n° de parcelle

Commune.....

Un compteur est obligatoire.

Index du compteur au démarrage de la pompe : .....

Débit horaire maximal demandé : ..... m<sup>3</sup> / h

Volume estimé par jour : .....m<sup>3</sup>

Un carnet de suivi de prélèvement doit être tenu et mis à disposition de l'administration.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus :

Nom : ..... Prénom : .....

Date : .....

Signature du demandeur :

NB : Cette déclaration ne se substitue pas à l'accord nécessaire du gestionnaire de la voie d'eau lorsqu'il en existe un.